

Bienvenue

au Conseil de Développement du Pays de Vitré Porte de Bretagne

La parole du citoyen au cœur
des projets du territoire



Sommaire

Le mot de la Présidence	3
Historique	4
Carte du Pays de Vitré - Porte de Bretagne	5
Le Pays et ses instances	6
Le CD du Pays de Vitré	7
Son fonctionnement	8
Ses principaux partenaires	9
Les missions du CD	10
Comment se construit une contribution ?	11
Les raisons de vous investir	12
Que pouvez-vous faire au CD ?	13
Que pouvez-vous apporter au CD ?	14
A qui bénéficient vos travaux ?	15
Les questions que vous vous posez encore	16
Les productions du CD	17
Glossaire des sigles	18
Notes personnelles	19
Informations pratiques	20

Le mot de la Présidence

Cher (e) citoyen (ne),

Quel que soit votre intérêt, votre implication dans la Société Civile - entreprises, associations, syndicats, organismes consulaires, ou tout simplement en tant que citoyen(ne) – soyez le ou la bienvenu(e) dans cette découverte, dans notre démarche de démocratie participative.

En prise directe avec le territoire du Pays de Vitré-Porte de Bretagne, aux côtés de ses Elus, notre démarche vise à favoriser l'expression, la réflexion prospective, à formuler des propositions, à prendre part au débat dans les orientations des politiques publiques sur ce territoire.

Il n'est nullement question de nous substituer à la responsabilité et aux prérogatives de nos Elus territoriaux : ils ont été choisis par le suffrage universel pour gérer, administrer, animer, développer nos territoires.

Mais il faut bien reconnaître que chaque acteur que nous sommes (associatif, syndical, chef d'entreprise, jeune ou sénior, femme ou homme...), nous pouvons, nous devons apporter notre contribution, soit personnellement, soit en tant que représentant de structures collectives, riche de notre vécu, de notre expérience, de nos propositions, pour enrichir les projets du territoire.

Je ne peux que vous encourager à contribuer à cet enrichissement mutuel et collectif, à découvrir notre structure associative avec ce fascicule que nous venons de réactualiser.

Bonne lecture et au plaisir de nous rencontrer !

Historique

Les Pays

Ce sont des territoires de projet présentant une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi.

Ils ont été mis en place, suite à la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999.

Le Pays de Vitré-Porte de Bretagne est donc né à cette époque avec l'élaboration d'une Charte définissant, à partir d'un état des lieux, les grandes orientations à mettre en œuvre au cours des années suivantes.

Les Conseils de Développement

La loi Voynet de 1999 intégrait la mise en place de Conseil de Développement, expression de la société civile, dans chacun des Pays. Il représente une instance de réflexion et de proposition auprès des Elus du territoire.

Le Conseil de Développement du Pays de Vitré-Porte de Bretagne a été créé sous forme associative, le 15 décembre 2001.

La récente loi NOTRe du 27 août 2015 a prévu la création d'un Conseil de Développement dans chacune des Communautés de plus de 20 000 habitants, tout en laissant la possibilité de maintenir des Conseils communs si elles le souhaitaient. C'est le cas pour les deux Communautés du Pays de Vitré-Porte de Bretagne.

Carte du Pays de Vitré - Porte de Bretagne

En quelques chiffres, le Pays de Vitré, c'est :

- 62 communes
- 2 EPCI
- 108 026 habitants (pop. DGF 2016)
- Un des Pays les plus jeunes de Bretagne
- 5,2 % de taux de chômage au 2^{ème} trimestre 2017 (source MEEF)



Par commodité, nous utiliserons l'abréviation « Pays de Vitré » pour désigner le Pays de Vitré-Porte de Bretagne.

Le Pays et ses instances

Pays de Vitré

Communauté
d'agglomération
Vitré Communauté

Communauté de
communes au
Pays de la Roche
aux Fées

Conseil de Développement du Pays de Vitré

Instances de Fonctionnement du Pays

Comité de Pilotage

Instance de Décision et d'Orientation

Il regroupe les Présidents des deux Communautés, les Députés et Sénateurs du territoire, les Conseillers Départementaux, quelques Maires et le Conseiller Régional référent.

Le Conseil de Développement est invité à chacune des réunions du Comité de Pilotage. Il y est représenté par son Président et les responsables des Commissions et/ou vice-présidents (voix consultative).

Comité Unique de Programmation

Instance de Gouvernance du Contrat de Partenariat

Mis en place par le Conseil Régional de Bretagne dans chacun des Pays, il est composé des Elus du Pays (50 %) et des représentants de la Société civile issus du CD (50 % + 1).

Il se prononce sur la répartition des crédits régionaux ou européens (LEADER).

Le CD du Pays de Vitré

Le Conseil de Développement du Pays de Vitré est une association loi 1901

Des Statuts

Comme dans toute association, ce sont les statuts qui régissent son fonctionnement.

Les dernières modifications ont été adoptées lors de l'AG du 30 mars 2017.

Une Assemblée Générale

Elle élit le Président et les membres du CA. Elle décide de la politique générale de l'association.

Elle approuve les rapports et les comptes. Elle adopte le programme d'activités et le budget.

Un Président

Il est élu pour trois ans par l'Assemblée Générale.

Il préside le Conseil d'Administration et le Bureau.

Il représente l'association dans les actes de la vie civile.

Un Bureau

Il comprend de 9 à 12 membres.

Il est l'organe exécutif et de proposition du CA.

Il désigne un Secrétaire et un Trésorier ainsi que leurs adjoints.

Un Conseil d'Administration

Il comprend 25 membres (+ le Président) issus de 5 collèges. Il est l'instance dirigeante de l'association. Il rédige les rapports, avis et propositions pour l'AG.

Il désigne les personnes représentant l'association dans les diverses instances.

Son fonctionnement

Membres répartis en 5 collèges

Economie,
Emploi

Enseignement,
Formation, Sport,
Culture,
Patrimoine

Citoyennes
et Citoyens

Élus
communaux

Qualité de la vie
(Environnement,
Social, Loisirs ...)

Réflexion conduite en Commissions ou Groupes de travail

Commission « Emploi et Conditions de Travail »

- Sensibiliser, promouvoir le « mieux vivre au travail » et les bonnes pratiques y étant liées, auprès de tous les acteurs de de l'Entreprise
- Contribuer au questionnement des organisations et des responsables d'Entreprises
- Susciter, renforcer l'échange, le dialogue, au sein et en dehors de l'Entreprise...

Commission « Énergie et Valorisation des Déchets »

- Contribuer à une réflexion stratégique autour d'une transition énergétique pour le territoire
- Etudier l'opportunité de développement des différentes énergies renouvelables (bois-énergie, éolien, méthanisation...) et la réalisation d'actions innovantes en matière de maîtrise, d'économie ou de production d'énergies, mais aussi en termes de valorisation des déchets.

Groupe de travail « Vie Associative »

- Faciliter la mise en réseau des acteurs associatifs du Pays de Vitry
- Favoriser les coopérations et les mutualisations entre associations

Groupe de travail « Communication & représentativité »

- Faire connaître le Conseil de Développement auprès des Élu(e)s et du grand public notamment par l'organisation de réunions et d'événements décentralisés, au plus près des communes du territoire, mais aussi par la création de nouveaux outils (ex : guide de bienvenue, trombinoscope...)

Les thèmes et réflexions des Commissions et Groupes de travail sont évolutifs et définis en fonction des enjeux diagnostiqués sur le pays.

Ses principaux partenaires

Pôle E.S.S.
Portes de Bretagne
Solidaires

Projet en partenariat sur la démarche
« Vie associative »

Réseau
des Conseils de
Développement
Bretons

Ses partenaires financiers

- Conseil Régional de Bretagne
- CA Vitré Communauté
- CC Au Pays de la Roche aux fées

Ce qu'il apporte :

- Des possibilités de formation pour les salariés et les bénévoles
- Une réflexion commune sur le fonctionnement des CD
- Une relation permanente avec le Conseil Régional de Bretagne
- Une plateforme d'informations et d'échanges d'expériences entre Conseils

Ce qu'ils financent :

Les moyens matériels (bureau, téléphonie, déplacements...), humains (poste de coordinatrice) mais aussi les activités de l'association.

Le Conseil de Développement peut être amené à travailler avec d'autres partenaires : Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré, CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional), ...

Les missions du CD



RÉUNIR

La composition du Conseil de Développement est diverse : elle permet de rassembler des acteurs d'origines différentes et de leur donner envie de réfléchir ensemble afin de valoriser les initiatives citoyennes.

ÉCOUTER

Le Conseil de Développement est une interface entre les acteurs du territoire. C'est un lieu d'écoute où toutes les opinions peuvent s'exprimer en toute liberté.

PROPOSER

Le Conseil de Développement émet de nombreux avis et contributions qui enrichissent le processus politique de décision.

DÉBATTRE

C'est le lieu privilégié où, à partir des opinions exprimées, le débat s'instaure en vue de l'émergence de réflexions innovantes.



Comment se construit une contribution ?

SAISINE

Elle se fait par le **Comité de Pilotage du Pays et/ou les instances des EPCI**. Les Elus peuvent saisir le Conseil de Développement pour avis, sur toute question relative aux politiques publiques locales.

AUTOSAISINE

Le **Conseil de Développement** peut, de sa propre initiative, s'autosaisir pour réfléchir sur toute question intéressant l'avenir du Pays et/ou des EPCI dans leurs politiques locales.

RÉFLEXION COMMUNE

Dans certains cas, **les Elus et le Conseil de Développement** peuvent décider de construire une réflexion commune ; ce fut le cas notamment lors de l'élaboration ou de la modification du SCOT, mais également lors de l'application de la politique territoriale.

Les raisons de vous investir au CD

Contribuer au développement local

et construire ainsi collectivement un diagnostic et des préconisations.

Enrichir son réseau

car le CD rassemble des acteurs variés du territoire (économiques, syndicaux, associatifs, élus, institutionnels...), avec qui vous pourrez échanger de façon privilégiée

Bénéficier d'un enrichissement intellectuel

en participant à un groupe-projet au cours duquel vous bénéficierez de l'audition d'acteurs-clés du territoire, de la présentation d'études, de visites de terrain...

Apporter à l'organisation que vous représentez

des analyses éclairantes et des pistes d'actions dont elle peut se saisir afin de se développer ou de mieux être au service de ses adhérents.

Participer activement dans un lieu de concertation

et de mobilisation entre acteurs locaux d'horizons diversifiés où chacun partage son expérience et construit une vision commune.

Améliorer votre connaissance du Pays de Vitré - Porte de Bretagne

à travers les différents diagnostics établis et en prenant connaissance des grands projets de développement.

Que pouvez-vous faire au CD ?

Participer à une Commission ou à un Groupe de travail

en assistant aux réunions régulièrement organisées et en contribuant à la réflexion sur une problématique relevant du développement local : économie et emploi, transition énergétique, vie associative, communication...

Contribuer à un projet structurant du territoire

en participant à la préparation d'une politique publique ou en partageant votre regard sur un document en cours d'élaboration. Exemple : le contrat de territoire avec le Département 35, l'organisation territoriale, le SCOT...

Vous impliquer dans un réseau (ou une structure)

auquel le CD du Pays de Vitré appartient :

- Le réseau des Conseils de Développement bretons
- Le Pôle ESS Portes de Bretagne Solidaires

Diffuser les travaux du Conseil de Développement

au sein de la structure que vous représentez ou aux personnes intéressées, en organisant une séance de valorisation. Exemple : présentation des livrets réalisés par la Commission de travail...

Que pouvez-vous apporter

au CD ?

Votre regard

Votre structure est mobilisée au sein du Conseil de Développement afin que la diversité de la Société civile organisée s'exprime.

Votre expertise

Lorsque vous participez à une Commission ou à un groupe de travail, vous pouvez apporter vos connaissances, voire celles de votre structure sur les enjeux et contribuer ainsi à une vision partagée.

Vos connaissances personnelles

Votre parcours professionnel ou personnel vous a permis de développer une expertise sur certains sujets, la connaissance de milieux professionnels ou certaines compétences techniques qui pourront être utiles aux membres.

Faire connaître votre structure

Les autres membres du Conseil de Développement ne connaissent pas forcément la structure que vous représentez : c'est l'occasion de faire découvrir les actions que vous menez et de mieux faire connaître vos différentes missions.

Votre réseau

Dans un champ d'intervention, vous êtes en contact avec différents acteurs que vous pourrez mobiliser facilement pour l'identification de personnes ressources susceptibles de participer à toute réflexion engagée par le Conseil de Développement.

A qui bénéficient vos travaux ?

Aux membres du CD

Les analyses et préconisations produites par le CD sont diffusées et peuvent être appropriées, de façon privilégiée, par les membres et leur structure.

Aux élus du territoire

Le Conseil de Développement peut être missionné par les Elus pour répondre à une interrogation ou donner un avis sur une politique dans le cadre d'une saisine.

L'apport du CD permet d'éclairer la décision.

Aux acteurs du territoire

Le CD a acquis un savoir-faire en matière d'analyse de concertation et d'anticipation. Ses travaux, grâce à cette expertise peuvent servir à d'autres acteurs opérationnels et leur permettre de mieux adapter leur plan d'action aux problématiques du Pays de Vitré.

Le Conseil de Développement du Pays de Vitré est à l'origine de la création du Pôle Economie Sociale et Solidaire du Pays de Vitré :

PORTES DE BRETAGNE SOLIDAIRES

Les questions que vous vous posez encore

Est-ce que toute personne intéressée peut devenir membre du CD ?

Nous n'avons pas limité le nombre de membres du CD mais nous respectons un équilibre entre les 5 collèges.

Une personne intéressée peut poser sa candidature, soit en tant que représentant dûment mandaté d'une structure, soit en tant que Citoyenne ou Citoyen.

Le CA examine les candidatures. Pour les Elus, ce sont les 2 Communautés qui élisent leurs représentants.

Pour combien de temps suis-je élu(e) ?

Les membres sont élus pour 3 ans ; le renouvellement se fait par tiers tous les ans. Mais un membre peut démissionner à tout moment.

En tant que membre du CD vais-je être rémunéré(e) ?

Les membres du CD sont bénévoles ; ils ne peuvent donc prétendre à aucune rémunération.

Puis-je participer aux travaux du CD sans en être membre ?

Le CD peut faire appel à des personnes extérieures pour lui apporter un éclairage spécifique (celui de l'expert ou de l'usager). Il peut également admettre dans ses Commissions ou Groupes de travail, des personnes qui veulent découvrir les travaux avant de s'engager dans l'association.

Comment puis-je avoir accès aux comptes rendus ?

Toutes les réunions font l'objet de comptes rendus écrits, qui sont systématiquement diffusés par courriel aux membres concernés.

Comment suis-je informé(e) des réunions ou des manifestations organisées par le CD ?

La coordinatrice, sous la responsabilité du responsable de la Commission ou du Groupe vous envoie un mail pour vous informer des diverses réunions (date, heure, lieu). Elles sont également consultables sur notre site.

Les productions du CD

Sujets de réflexion en cours

Transition énergétique

Mieux vivre au travail & mieux vivre au Pays

Interconnaissance & mutualisation dans le secteur associatif depuis 2015

Communication interne et externe depuis 2016

**D'autres sujets peuvent être soumis à tout moment
au Conseil d'Administration**

Les travaux du CD

- Etude d'opportunité de mettre en place un dispositif de mutualisation et de soutien à la vie associative sur le Pays
- Réflexion sur l'éolien
- Réalisation et édition d'un Livret « Mieux vivre au travail »
- Bistrot débats de la « Jeunesse Active du Pays de Vitré Porte de Bretagne »
- Réflexion sur l'apport des dynamiques associatives à l'identité du territoire
- Enquête auprès de la population du Pays de Vitré-Porte de Bretagne
- Etude de faisabilité de mettre en place un pôle de développement de l'Economie Sociale et Solidaire
- Avis sur la méthanisation agricole et son potentiel de développement
- Etude de faisabilité de mettre en œuvre un dispositif de covoiturage instantané
- Avis sur l'avenir du Territoire dans le contexte de la loi de réforme des collectivités territoriales
- Etude d'opportunité de développer une filière bois-énergie
- Réalisation et édition d'un Livret passerelle « Jeunes et Entreprises », pour faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise et la compréhension mutuelle entre le jeune et l'entreprise
- Inventaire et mise en valeur du petit patrimoine
- Réflexion sur la place des jeunes retraités dans la vie locale
- Etat des lieux des services et structures d'accueil pour personnes âgées
- Les conditions de réussite d'un projet d'animation-jeunesse
- Réflexion sur les gardes d'enfants aux horaires de travail atypiques
- Equipements sportifs et animation : constats et axes de développement

Glossaire des sigles

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDC ; C/C ; CC : Communauté de Communes

CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

COPII : Comité de Pilotage

CUP : Comité Unique de Programmation

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

MEEF : Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PVPB : Pays de Vitré-Porte de Bretagne

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SMICTOM : Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères

SIBVVA : Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine Amont

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SUPV : Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

SYMEVAL : Syndicat Mixte des Eaux de la Valière

Informations pratiques

CONTACTS

Conseil de Développement

Chargée de mission : Laura POTTIER
conseil.developpement@paysdevitre.org
02 99 00 85 77

Pays de Vitré-Porte de Bretagne

Responsable : Cécile CHABROL
responsable.direction@paysdevitre.org
02 99 00 91 12

Adresse commune

Maison de l'Eau - Parc du Castel
4 rue de la Goulgatière
35220 CHATEAUBOURG

Pour plus d'informations

Site du CD : <http://conseil.developpement.paysdevitre.org>

Site du Réseau des CD bretons : <http://cdbretagne.org>

Site de la Coordination Nationale des CD : <http://www.conseils-de-developpement.fr>

